Un Togolais détourne un million de francs suisses chez Nestlé et va se payer des prostituées : “J’étais sous pression des gens du village”

12/12/2017 à 13h45

«Je suis désolé. J’étais sous pression des gens du village.» Lundi, au tribunal correctionnel de Vevey, Fabien* a expliqué que les fonds soutirés à son employeur avaient servi à aider des compatriotes. «S’il a bien créé une fondation d’entraide pour le Togo, il n’y a jamais mis un franc de sa poche. En revanche, il a envoyé 100’000 francs à sa fille restée sur place», a souligné le procureur, Hervé Nicod.

Accord financier conclu au procès

Un arrangement a été trouvé avec Nestlé en début d’audience, sous la forme d’une reconnaissance de dette de la valeur des montants détournés. En signant cet accord avec son ancien employeur, le prévenu a également dû s’engager à ne pas dénigrer ses anciens collègues ou la société. Au terme des plaidoiries, il s’est cependant plaint d’avoir été considéré comme un employé de deuxième zone, rémunéré 1000fr. de moins que ses collègues du service comptabilité de l’époque.

Cet ex-comptable de Nestlé, aujourd’hui à l’aide sociale, est arrivé en Suisse à 30 ans. A force de travail, il a décroché un poste dans la multinationale. Mais son salaire mensuel de 8000 francs ne lui suffisait pas.

Fausses notes de frais

Il s’est mis à boire et, bien que marié, a dépensé des fortunes en voyages avec ses maîtresses ou pour payer des prostituées. Des virées sexuelles qui lui ont valu de contracter le virus du sida. Pour financer ce train de vie, il a établi des notes de frais factices au nom d’employés ou de tiers. Et il s’est fait remettre, au moins 36 fois, de fortes sommes par la banque installée dans le bâtiment Nestlé.

A raison de plus de 100’000 francs par an, c’est plus d’un million qu’il a détourné, entre 2006 et 2013. Il a masqué ces opérations avec des faux ordres de paiement. Arrêté en 2014, il a passé 9 mois en préventive. (…)

www.20min.ch

(Merci à Kampuchea)